



LES TOILES DE MER 2012 – REGLEMENT

ARTICLE 1 : DATES ET LIEU

La 10^{ème} édition des Toiles de Mer, festival de courts métrages sur l'eau et la mer, organisée par la mairie de LANTON (33), se déroulera les 30 et 31 mars 2012.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les œuvres proposées devront obligatoirement avoir trait à l'eau ou à la mer.

Dans la mesure du possible, elles devront avoir moins de 2 ans.

Elles doivent impérativement être conformes à la réglementation du droit d'auteur.

ARTICLE 3 : TRAITEMENT DES SUJETS

- courts métrages
- support numérique
- images réelles ou virtuelles
- version française ou étrangère sous-titrée français

ARTICLE 3 : NOMBRE D'OEUVRES PRESENTEES

Les réalisateurs peuvent proposer plusieurs œuvres de leur composition, mais une seule sera sélectionnée pour la compétition.

Les organisateurs sont seuls juges des œuvres retenues.

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Faire parvenir aux organisateurs avant le 30 novembre 2011 :

- les œuvres sur support DVD
- les fiches d'inscription dûment complétées

Adresse : « Festival Les Toiles de Mer, Pôle animation – 1 route du stade, 33138 LANTON »

Nous accuserons réception des envois par mail.

Les DVD envoyés ne seront pas restitués.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION ET PROMOTION

Les réalisateurs et les producteurs participant au festival autorisent les organisateurs à utiliser des extraits des œuvres sélectionnées à des fins promotionnelles.

Ils autorisent les organisateurs à garder les copies des films sélectionnés pour les archives du festival.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DES JURYS

Le jury est composé de professionnels de l'audiovisuel et du monde du spectacle. A la suite de leur délibération, ils délivreront le Grand Prix du Festival.

Un second jury est composé de représentants des associations du patrimoine maritime. Il délivrera le Prix du Public après délibération et dépouillement des votes du public.

ARTICLE 7 : ADHESION AU REGLEMENT

La participation au festival Les Toiles de Mer de Lanton implique l'adhésion au présent règlement.

En cas de litige, seuls seront compétents les tribunaux de Bordeaux.

Contact : e.pourchasse@ville-lanton.fr

Festival Les Toiles de Mer, Pôle Animation – 1 route du stade, 33 138 LANTON

www.les-toiles-de-mer.fr